



Boutique fermée définitivement qui ne m'a pas rendu mon bien

Par Leo35000

Bonjour,

Il y a trois ans, j'ai donné une montre manuelle à réparer à un horloger et j'ai payé d'avance. Il m'a annoncé que cela prendrait du temps car la pièce cassée est rare, au bout de six mois il n'avait pas pu obtenir la pièce.

Sans nouvelles de sa part, j'ai essayé d'envoyer des mails et de rappeler quelques fois l'office, sans succès. Maintenant, j'ai vu que la boutique a fermé définitivement.

Je me retrouve avec 180€ en moins et sans la montre, et je ne sais même pas à qui m'adresser. Pouvez-vous m'orienter ?

Merci d'avance,

Léo

Par Violet

Bonjour Léo,

Lorsque vous indiquez :

"je ne sais même pas à qui m'adresser ».

Vous pourriez bénéficier d'une consultation gratuite via un avocat.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut tâcher d'entrer en relation avec l'horloger ou le liquidateur. Le registre du commerce et des sociétés devrait vous donner des informations. Il est accessible par le site infogreffe.

Par Leo35000

Merci à vous deux, je vais regarder ça !